



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section du Var

[fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)  
04.94.03.82.90 / 06.88.37.36.97

## CHSCT du 22 mars 2022

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette séance sans exprimer notre soutien et notre solidarité à l'égard de la population et des travailleurs en Ukraine, principales victimes d'une agression militaire menée au mépris du droit international et de la charte des Nations unies.

Dans ce contexte anxiogène, qui fait suite à 2 années d'une crise sanitaire qui, certes, semblerait marquer une pause (mais pas tant que ça !), les Français sont, de plus, rattrapés par une explosion des prix des produits de 1ere nécessité, et voient leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil.

En ce qui concerne les fonctionnaires, le déblocage de la valeur du point d'indice est évoqué par certain candidat à l'élection présidentielle.

**FO Fonction publique** n'a eu de cesse d'exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations sur les rémunérations depuis le début du quinquennat. Mais force est de constater que cette proposition est bien tardive et reste à préciser !

C'est maintenant que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de réelles négociations. Les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat énormes, attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions n'est pas acceptable !

**FO Fonction publique** continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance.

Au sein de la DGFIP, les réformes se succèdent à un rythme effréné. Pour n'en citer qu'une qui nous frappe de plein fouet : Le NRP. Un bon de commande a été passé, les cases sont cochées et tant pis pour les dommages collatéraux.

La qualité du travail devient accessoire, seule la masse compte. Les agents sont devenus des pions, déplacés au gré d'un empilement de restructurations et fermetures. La charge mentale qui résulte des tensions régnant dans les services pèse sur les agents, et provoque une grande lassitude, ainsi que des pathologies physiques et psychiques.

Les suppressions d'emplois en masse au sein de notre direction (soit 40 000 en 20 ans) ne font qu'accroître ces difficultés. La détresse psychologique, indicateur médical combinant les symptômes de dépression et d'épuisement, est de plus en plus présente dans nos services.

Car il est clair que ce n'est que grâce à la totale implication des personnels, malgré des conditions de travail dégradées, malgré des suppressions massives d'emploi, que la qualité du travail peut être maintenue. Mais à quel prix ?

Les acteurs de prévention disposent de nombreux outils afin d'évaluer les problèmes : le DUERP (évaluation des risques professionnels), le TBVS (tableau de bord de veille sociale), le comité national de suivi, les EDD (espace de dialogue), la cellule d'écoute et maintenant le dispositif de veille et de soutien.

Mais pour **FO Finances**, ce plan d'action est loin d'avoir démontré son efficacité. Il reste un palliatif, car ne s'attaquant pas aux causes réelles des problèmes.

A l'heure où les conditions de vie au travail des agents sembleraient devenir un sujet d'actualité, il serait opportun de s'attaquer à ces véritables causes, et non de masquer les symptômes avec des sparadraps.

Au vu de cette situation, **FO Finances** ne peut que souligner toute la pertinence d'une politique ministérielle de santé au travail et toute l'importance, largement démontrée, des CHSCT.

Cela nous conforte dans notre exigence de voir abroger la Loi de transformation de la fonction publique. Dans le secteur privé, les salariés ont pu s'apercevoir des méfaits de la disparition de leur CHS, mais le gouvernement n'en tire aucune conséquence.

*C'est la raison pour laquelle **FO Finances** continue de s'opposer à la fusion des CHSCT avec tout autre instance.*

Mais dans le cadre de la mise en place des CSA et des formations spécialisées, il est primordial, a minima, de maintenir cette politique ministérielle, avec un budget dédié et de préserver notre réseau d'acteurs, au bénéfice de l'ensemble des agents.

La crise sanitaire a aussi renforcé le télétravail, puisqu'une majorité d'agents souhaite continuer de s'y inscrire de façon pérenne. Ce droit doit pouvoir être accessible à chaque agent dont au moins une partie des tâches est télétravaillable.

Le rôle du CHS-CT est de préserver l'environnement, collectif et individuel, via une approche organisationnelle, mais aussi d'intervenir pour corriger toute dérive d'isolement et de dysfonctionnement. **FO Finances** demeure attaché à un télétravail encadré et volontairement choisi par les agents.

Nous reviendrons évidemment en séance sur tous les points de l'ordre du jour.

Cependant, la note d'orientation annuelle de 2022 prévoit une analyse, un « retex » pour utiliser le langage militaire en vogue actuellement, au sujet justement du télétravail. Afin d'avoir une discussion constructive, basée sur des faits tangibles, nous vous demandons une remontée d'information service par service.

De plus, ces dernières semaines, face à la dégradation continue du pouvoir d'achat due notamment à l'explosion des prix des combustibles, de nombreux collègues nous interrogent sur la possibilité d'obtenir une journée de télétravail supplémentaire. En qualité de Directeur, pourriez-vous envisager d'inciter les chefs de service à regarder favorablement ces demandes émergentes ?

De plus, suite à la visite préalable des travaux sur le site des Augustins, nous reviendrons, comme vous pouvez vous en douter, sur plusieurs points et notamment la maîtrise de la dépense publique et les questions de décroisement.

Vos représentants **F.O. Finances** Var  
Sophie Degeilh - Cyril Banchetry - Hélène Guibert